

FB



34, rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS CEDEX 14
Tél : +33(0)1 53 25 39 23 – Fax : +33(0)1 53 25 30 68

Monsieur Maurice BRUN
Président du Syndicat Mixte pour l'Etude du
Tunnel du Montgenèvre (Setumeont)
CCI des Hautes Alpes
16 rue Carnot – BP 6
05001 GAP Cedex

Le Directeur de la Stratégie Ferroviaire et de la Régulation

Paris, le 8 septembre 2011

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 11 août 2011, vous avez transmis à notre président le mémento 2011 des cahiers du Setumont consacré au tunnel ferroviaire du Montgenèvre qui en rappelle les données essentielles. Il m'a chargé de vous remercier en vous apportant les précisions suivantes :

SNCF a bien noté dans l'actualité récente relative à ce projet de liaison ferroviaire transfrontalière entre les Hautes Alpes et le Val de Suse en Italie via le Montgenèvre :

- l'inscription de ce projet à l'avant-projet consolidé du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) de manière à améliorer l'accessibilité multimodale de ces territoires,
- et la demande adressée à la Commission Européenne d'intégrer ce projet dans les Réseaux de Transports Européens (RTE-T).

SNCF suit avec attention l'avancée des études en cours réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui devront préciser les performances attendues de la ligne des Alpes, et participe régulièrement aux points d'étape associant l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques du projet.

L'analyse des flux de trafic de marchandises à travers les Alpes, développée dans le numéro spécial des Cahiers du Setumont, souligne en particulier des origines/destinations dans les Alpes du Sud différentes de celles des Alpes du Nord. Cette approche géographique est particulièrement intéressante dans la mesure où elle met en lumière l'absence, selon votre analyse, de report de trafic possible entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud, et devra être confirmée par les études en cours.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération

Pierre MESSULAM